

Le Courrier du Canada,

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

Dr N. E. DIONNE, Rédacteur en Chef

LÉGER BROUSSEAU, Editeur Propriétaire.

REVUE GÉNÉRALE

(18 juin 1881)

France

La loi "de fer" sur l'enseignement gratuit, laïque et obligatoire, vient donc d'être votée en première lecture par le Sénat français avec les ménagements qu'y introduisent les deux amendements de MM. Lucien Brun et Paris.

Quelle sera dans la pratique la portée de ces deux amendements ? Il faut voir la loi fonctionner pour se former une idée là-dessus. On peut déjà assurer qu'autre chose est d'élaborer dans le secret des Loges, et de faire voter par des complaisants assermentés, des lois de cette espèce, et autre chose de les faire passer dans les mœurs d'un peuple.

Le sentiment chevaleresque de la portion du peuple français qui n'est pas gangrenée par la Révolution—et cette portion est grande—se révoltera contre ces ordonnances renouvelées de Julien l'Apostat :

Comme symptôme de cette disposition des esprits, nous nous plaignons à citer le passage suivant d'un discours prononcé à Nice par M. le comte Hélien de Barrême, et chaleureusement applaudi :

"A ces bohèmes, devenus des bohèmes ravisseurs des enfants, vous direz : "On ne passe pas ! L'âme de nos enfants est à Dieu, nous en devons compte à Dieu, et vous n'aurez pas plus l'âme de nos enfants que vous n'avez notre confiance et notre estime !"

"Ah ! qu'ils le sachent, ces hommes qui pèsent sur mon pays : les chrétiens ne sont pas faits uniquement pour fournir des otages et des martyrs ; dans une cause juste, l'épée des saintes batailles n'est pas déplacée en leurs mains ! et la terre de France est encore assez généreuse pour enfanter des Croisés."

"Que la barbarie reprenne ses exploits contre la civilisation et sa liberté chrétienne, elle retrouvera en face d'elle les compagnons de Godefroy de Bouillon et de Saint Louis !"

Il n'est pas douteux que des hommes animés de cet esprit seront qualifiés de rebelles par les gens du pouvoir. Sous la Convention on les aurait honorés du nom de "brigands" ! Mais les "brigands" que la Convention n'a pas fusillés ont vu le règne de Louis XVIII.

L'Univers "a trouvé cependant des motifs de ne pas désespérer de l'avenir."

Les principes de la laïcité et de l'obligation sont adoptés, il est vrai, dit ce journal ; mais, grâce aux amendements de MM. Lucien Brun et Paris, ils ont dépouillé en partie ce caractère insouvenable tyrannique, qui aurait soulevé dans nos campagnes l'indignation des plus timides.

La "République française" n'est nullement satisfaite ; et, confondant habilement les intérêts de l'irréligion et ceux de l'instruction, elle dit :

"L'amendement Paris assure de même coup la liberté des pères de famille et celle des petits vagabonds. Presque plus de laïcité, plus d'o-

bligation, et tout cela en première lecture.

Turquie

Les journaux français sont pleins des démonstrations plus qu'amicales faites en l'honneur du premier ministre du bey de Tunis, en voyage pour la capitale de la France.

Et pendant que Son Excellence Mustapha s'avance presque triomphalement vers Paris, le gouvernement de Constantinople fait publier une nouvelle protestation, déclarant qu'il maintient plus que jamais ses droits de souveraineté sur la Tunisie ; qu'il confirme ses protestations antérieures contre le traité du 12 mai, imposé au bey par la force.

La Porte ne reconnaît jamais les prétentions ni les actes des consuls français tendant à administrer au nom de la France, la Tunisie et les affaires tunisiennes, soit en Tunisie, soit dans une partie quelconque de l'empire ottoman. La Porte espère que les puissances prendront en considération sa plainte sur le fait d'un État étranger voulant exercer sa protection sur des sujets ottomans.

Cela n'aura pas de conséquence, dit-on. Qui sait l'avenir ? L'avenir est un livre fermé, et l'art de la diplomatie est un peu fait aussi pour exploiter des difficultés de cette espèce.

Belgique

Le "Daily News" annonce que M. Zankoff, ancien président du conseil des ministres de Bulgarie, a été arrêté par ordre du prince Alexandre. Son crime serait, paraît-il, d'avoir adressé un appel à M. Gladstone pour lui demander d'intervenir en faveur du maintien de la Constitution bulgare, et d'avoir reçu une sorte d'approbation de l'illustre homme d'Etat pour l'énergie avec laquelle il lutte contre les tendances autocratiques de son jeune souverain.

La "Presse" de Vienne donne une nouvelle qui n'a pas été confirmée jusqu'ici, et que nous reproduisons sous toutes réserves. Ce journal annonce la prochaine publication d'un ukase princier qui ordonnerait un plébiscite. Il s'agirait de répondre par un oui ou par un non à la question de savoir si le prince doit abdiquer ou non. Ce n'est qu'après le plébiscite qu'aurait lieu les élections pour l'Assemblée nationale.

Le prince continue la tournée électorale qu'il a entreprise dans le pays.

Allemagne

On écrit de Berlin à la Gazette de Cologne :

"L'idée de relier la mer du Nord à la mer Baltique par un canal paraît être enfin sur le point de se réaliser. On a renoncé à faire l'entreprise aux frais de l'Etat, et le gouvernement semble disposé à en charger une Compagnie anglaise. On établirait le canal en reliant le port de Glückstadt à celui de Kiel."

Les négociations entre le gouvernement prussien et les représentants de la Compagnie anglaise seront terminées ces jours-ci. Les canaux semblent d'ailleurs avoir un grand avenir en Allemagne, surtout dans les plaines du Nord."

L'exécution d'un semblable projet

ferait faire à la marine allemande un progrès considérable, en la soustrayant totalement à tout contrôle et à toute action de la part du Danemark, concierge actuel de la Baltique.

Irlande

Les discours prononcés au meeting de la Land League, hier, à Dublin, ont été très modérés. On a condamné toute collision avec les troupes de Sa Majesté, la lutte étant inégale ; mais on a fait appel à une nouvelle énergie dans la guerre contre les landlords.

Il a été dit dans ces discours que l'on ne pouvait accepter le land bill comme une solution de la question agraire.

Italie

Le gouvernement italien avait d'abord résolu de s'abstenir de tout acte qui pourrait être considéré comme impliquant de sa part la reconnaissance du nouvel état de choses créé à Tunis. Cela paraît fort simple en théorie, mais dans la pratique il est loin d'en être ainsi, et il faudra bien que l'Italie rappelle son consul, M. Maccio, on prenne de fait une attitude hostile qui pourrait la mener bien plus loin qu'elle ne voudrait.

La discussion de la loi électorale se poursuit en Italie. Cette loi est destinée, dans l'esprit de ses auteurs, à radicaliser encore plus le personnel électoral, le nombre des ouvriers des grandes villes qui doivent en profiter dépassant celui des campagnards dans un pays où vingt ans de gouvernement révolutionnaire ont désorganisé l'enseignement comme tout le reste.

La question du scrutin de liste étant écartée par le vote probable de la proposition du député Ercole, le vote de la loi électorale ne paraît pas encore assuré, et beaucoup s'attendent à la voir repousser au scrutin secret.

Le procès de M. Most

La cour centrale criminelle d'Angleterre, dans son audience du 24 mai, a jugé la "Freiheit," organe socialiste du régime, rédigé par le citoyen allemand Most.

L'attorney général dit qu'il s'agit de décider si des articles tels que celui qu'a publié la "Freiheit," à l'occasion de l'assassinat de l'empereur de Russie, peuvent être imprimés avec impunité en Angleterre. L'article débute ainsi : "Triomphe ! triomphe ! enfin ! un des plus odieux tyrans de l'Europe, dont on avait juré la mort depuis longtemps, et dont la colère vengeresse a fait mourir ou jeter en prison un nombre infini de héros ou d'héroïnes du peuple russe, l'empereur de Russie, n'est plus. Si l'on pouvait seulement assassiner un seul de ces monstres couronnés par moi, ils seraient moins tentés à l'avenir de jouer à la monarchie."

D'autres articles publiés par le même journal font l'apologie du régime dans l'un d'eux, il est dit que l'empereur d'Allemagne devrait partager leur séjour pour s'amender.

Pays étrange pour les habitants du vieux monde, l'île dont nous parlons ne ressemble en rien à ce qu'ils connaissent.

Située presque à nos antipodes, c'est-à-dire sous nos pieds, notre nuit est pour elle le jour, notre jour la nuit ; janvier y marque le milieu de l'été, juillet le milieu de l'hiver, août, septembre et octobre représentent son printemps, mars, avril et mai son automne.

La chaleur y arrive du nord où brille le soleil, le froid y vient du sud.

En réalité il n'y a pourtant que deux saisons, celle des pluies et des ouragans qui dure trois mois, du 15 décembre au 15 avril, celle de la sécheresse et des brises régulières, qui persistent pendant neuf mois.

Dans les mois les plus chauds, le thermomètre ne s'élève pas au-dessus de 36 degrés centigrades ; dans les plus froids, il ne tombe pas au-dessous de 14 degrés centigrades ; la glace et la neige y sont donc inconnues.

Le tonnerre y gronde rarement ; une fois ou deux tout au plus dans une moyenne de trois ans ; les ouragans, moins rares, y prennent quelquefois des proportions d'épouvantables cyclones.

Le ciel même n'y ressemble pas à celui de nos contrées, les étoiles n'y sont plus les mêmes ; Sirius, l'im-

mens constellation du navire, les nues phosphorescentes de Magellan, et enfin la Croix-du-Sud les remplacent.

Longue d'environ 270 kilomètres sur 55 de largeur en moyenne, la Nouvelle-Calédonie présente une superficie égale à trois fois l'étendue de la Corse et, à un habitant par hectare, ce qui est la proportion de nos colonies, pourrait nourrir deux millions d'habitants.

Dans l'axe de sa plus grande longueur, de la baie de Prony à celle de Balade, sa direction va du nord au sud ; un récif madréporique l'enveloppe dans toute sa longueur comme une vaste couronne elliptique, en dedans de laquelle, entre le récif de la terre, s'étend une mer intérieure, calme et unie.

Adossant l'eau par ses bords, l'île va s'élevant vers le centre, formé par deux lignes de montagnes parallèles, de formation récente, les uns stériles, les autres couvertes de bois et coupées dans tous les sens par des vallées étroites et irrégulières, ne s'éclaircissant qu'à l'embouchure des nombreuses rivières qui descendent de la montagne et courent l'île transversalement, sauf la rivière Diabot. Celle-ci coule dans le sens de la longueur de l'île vers son extrémité nord et arrose la belle vallée du même nom, devenue récemment célèbre par la découverte d'un gisement d'or dans les flancs de la vallée.

Le sort de l'empereur de Russie. L'attorney général fait ressortir qu'en glorifiant le régime, l'accusé a excité au meurtre.

Lorsque l'accusé a été arrêté, on a trouvé dans son portefeuille une note qui disait : "Trieste est un bon endroit à choisir comme entrepôt de dynamite."

"C'est dans l'intérêt de l'ordre et de la loi, dit l'attorney général, que nous avons entrepris ce procès. La liberté de la presse n'est pas ici en jeu ; il ne s'agit ici que de punir la publication d'écrits qui, s'ils étaient propagés et tolérés, mettraient en danger la vie des souverains. Nous ne désirons en aucune façon restreindre la libre discussion des questions politiques ; au contraire, c'est dans l'intérêt même de la liberté que nous poursuivons l'auteur des articles signalés."

On procède à l'appel des témoins. Ils constatent que le numéro du 19 mars a été plus demandé que les autres.

M. Sullivan, le défenseur de l'accusé, soutient que son client ne peut être condamné que s'il est prouvé qu'il a poussé à l'assassinat d'un habitant quelconque du royaume-Uni. Or, il a attaqué un souverain habitant la Russie. La loi en vertu de laquelle l'accusé est poursuivi n'a pas, d'après le défenseur, prévu le cas actuel.

L'avocat dit qu'il défend dans ce procès non pas seulement l'éditeur de la "Freiheit," mais les intérêts de la presse.

M. Sullivan cite un grand nombre de brochures et d'autres publications, dont quelques lettres de M. Gladstone au comte d'Aberdeen, relativement au gouvernement de Naples, dont le langage, dit-il, est aussi énergique que celui dont a fait usage l'accusé et qui, cependant, ont passé inaperçus.

L'accusé a été membre du corps législatif de son pays, et a été incarcéré pendant plusieurs années dans les donjons du prince de Bismarck. Il n'a voulu que le bien de la Russie, et l'on ne doit pas oublier que l'article a été écrit dans un moment de grande effervescence publique.

L'attorney général, faisant justice d'une insinuation de M. Sullivan quant au prince de Bismarck, dit que ce procès n'a pas été entrepris sous les conseils du chancelier allemand.

L'accusé a été poursuivi parce que ses publications avaient pour tendance d'inciter à la violence.

Le lord chief-justice dit qu'on ne saurait, comme on l'a proclamé à satiété, attacher trop d'importance à la liberté de la presse, qui est une des plus précieuses du pays, mais qu'il faut savoir distinguer entre la liberté et la licence.

Tout le monde comprend qu'il y a une grande différence à établir entre la critique des faits qui appartiennent à l'histoire et les excitations brutales ayant pour but de pousser les lecteurs à des actes de violence.

Toutes les publications qui sont contraires à la morale publique, qui tendent à provoquer des désordres ou qui poussent à l'assassinat, sont punis-

sables en vertu des lois du pays.

Le jury déclare l'accusé coupable sur les deux faits, et le recommande à l'indulgence des juges par le motif que le condamné est étranger au pays.

Le lord-chief justice annonce qu'il ajourne la sentence, afin qu'une décision intervienne préalablement sur le point de droit soulevé par la défense, à savoir que, dans la pensée du législateur, l'excitation au crime n'est punie que lorsque la personne désignée aux assassins habite le pays.

VARIÉTÉS

L'autorité doit être patiente.

Dès que l'autorité, au lieu de s'engager dans les incertitudes du caprice ; ou de s'immobiliser dans les obstinations de l'entêtement, prend soin de se maintenir dans ces régions supérieures où elle plane à la fois sur le maître et sur l'élève ; dès qu'elle est regardée par le professeur comme une obligation à laquelle il se soumet, et non point comme une force qu'il s'approprie, on peut espérer de rencontrer dans l'exercice de l'autorité cette patience, cette douceur, cette indulgence, aussi nécessaires et aussi efficaces que la sagesse et que la fermeté.

Le commandement personnel n'a pas seulement pour inconvénient d'être facilement sujet à discussion, mais il devient bien vite amer et acariâtre.

Lorsqu'un homme, en donnant un ordre, se sert de la formule personnelle, je veux, il est trop visible que le fait de la désobéissance a une double signification.

En principe, le devoir prescrit par le maître se trouve méconnu par l'élève qui s'y dérobie ; mais comme, dans la pratique, le maître n'a point mis en avant pour se faire obéir, cette obligation supérieure, il se trouve qu'en même temps la personne elle-même est trop souvent mise en discussion. C'est à elle c'est à sa propre volonté exprimée par la parole que la contradiction de la révolte est opposée, et ce qui n'était d'abord qu'une infraction à la loi générale se métamorphose ainsi en une injure personnelle.

De là, cette atteinte profonde et cette espèce de ressentiment que beaucoup de maîtres éprouvent lorsqu'ils se sentent en contact avec une désobéissance qui leur résiste.

Il y a, en effet, deux attitudes bien distinctes, correspondant à ces deux manières de concevoir et d'exprimer l'autorité.

Si le maître pousse la méprise jusqu'à prendre comme une injure personnelle une infraction aux lois de la morale générale, il n'est pas étonnant que, suivant en ceci les lois du caractère humain, il éprouve une blessure et il ressent une douleur, lorsqu'il se voit ainsi outragé par un subalterne. Il est entraîné malgré lui à ne plus considérer que d'une façon secondaire l'infraction commise à la loi du devoir, tandis que le ressentiment d'une atteinte portée à sa propre personne domine et efface toute autre considération. Ce ressentiment trouve, suivant le caractère des personnes, une expression bien différente. Tantôt c'est une colère sourde qui, sans faire d'éclat, se traduit envers les inférieurs par un redoublement de vigueur et d'exigence ; tantôt ce sont des éclats d'indignation qui vont aisément jusqu'à la fureur et se manifestent aux inférieurs par des injures et des grossièretés.

Dans tous les cas, l'autorité déjà ébranlée par l'indiscipline y perd bien vite ce qui lui restait encore de respect, et comme elle ne sait plus garder sa

dignité, elle finit par n'être plus écoutée et par prendre l'aspect d'une ennemie.

Dans de telles conditions, la patience devient bien difficile ; je ne sais même pas si elle est fort désirable. Ce pouvoir personnel et tyrannique a besoin de se montrer violent pour demeurer intact ; dès que la personne elle-même se trouve discutée et compromise, il devient naturel qu'elle se défende, et la patience elle-même serait aisément qualifiée de lâcheté.

Au contraire, si le professeur a le bon esprit de se placer au seul point de vue qui soit vraiment inattaquable, c'est-à-dire de se poser comme le représentant et le champion d'une autorité qu'il a la charge de faire respecter, tout change de face. Les atteintes portées au devoir, les faiblesses, conseillées par la lâcheté, les outrages même, inspirés par la révolte ouverte, n'ont plus rien qui mette le maître personnellement en cause. Il peut, il doit même en souffrir au point de vue de l'ordre dont il est le représentant, mais cette souffrance n'a rien qui l'engage et qui le mette en cause.

Dans cette situation, il peut arriver à revêtir, sans avoir trop à y mettre du sien, la majesté et l'impassibilité de la loi morale elle-même.

Ce ne sera plus cette patience toujours fragile et toujours insaisissable, dont la volonté la plus ferme ne parvient pas assez à maintenir le calme. Lorsque l'homme se sent personnellement mis en jeu, il a beau raffermir son courage et faire appel à toute sa raison, il ne réussit jamais, à moins d'une force et d'une habitude exceptionnelles, à se dominer entièrement. Pendant qu'il enchaîne sa langue, qu'il retient son corps dans l'immobilité, qu'il se préserve de tout geste et de tout éclat de voix, on ne laisse pas d'apercevoir, à travers ses paupières entr'ouvertes, le feu sombre de son regard ; la flamme jaillit de ses yeux en éclairs rapides, et à travers le calme factice de la surface, il est impossible de ne pas entrevoir la tempête du dedans.

Cette manifestation involontaire et qui défie tous les efforts de la prudence, suffit pour donner à l'autorité une apparence malséante d'irritation. Cette patience équivoque et démentie n'apparaît plus à l'inférieur que comme un artifice maladroît de la conduite. Il semble qu'il y aurait quelque chose de plus digne et de plus séant de la part du supérieur qui tient la vengeance dans la main, à ne point dissimuler ainsi et à avouer franchement les sentiments qu'il éprouve.

(A suivre.)

De la récolte du trèfle

Il faut couper le trèfle au début de la fenaison, parce que la chimie nous apprend qu'à cette époque il donne un foin moins aqueux et plus riche en substances grasses et carbonées digestibles. En revanche, il faut couper la seconde coupe en pleine fleur, si on veut la faner, parce que les tiges sont moins ligneuses que celle de la première coupe.

Le trèfle exige une grande surveillance pendant son fanage.

On ne peut le remuer souvent, comme s'il s'agissait du foin des prairies naturelles ; d'un autre côté, étant plus humide que le foin ordinaire, son fanage est ordinairement plus long à s'accomplir.

Voici comment on peut procéder avec beaucoup de succès : aussitôt que le trèfle est coupé, on le lendemain, on le met en gros tas ; deux ou trois jours après, la fermentation s'y

Feuilleton du COURRIER DU CANADA

11 Juillet 1881.—No 67

LES COMPAGNONS DU DESEOIR

Par A. de Lamothie

[Suite]

Du reste, les évasions furent peu nombreuses, il est difficile de s'échapper d'une île que 250 lieues de mer séparent de la terre la plus voisine, et quant à songer à se cacher dans les montagnes, c'était courir à une mort cruelle par la faim ou le casse-tête.

Les indisciplinés eurent la double chaîne, l'exil dans les postes échelonnés sur les côtes, et entourés par les cannibales.

Les autres, au nombre de sept ou huit cents, furent employés, une partie à faire des routes, à cultiver le jardin d'acclimatation, à servir comme infirmiers, le reste à couper du bois dans la baie Prony, à construire des postes, à travailler les métaux dans les ateliers de la marine.

Ce mélange de sévérité et d'indulgence, soutenu par une discipline de fer, réussit sur ces natures féro-

ces, les moins indomptables semblèrent plier, quelques-uns revinrent au bien.

Malheureusement ces bons germes allaient être étouffés sous l'avalanche de dix mille communs expulsés de France après la crise terrible qui se termina par la prise de Paris et que le gouvernement déversa sur la Nouvelle-Calédonie, sans les astreindre au travail, à l'obéissance et à la discipline.

Après avoir fait connaître la Nouvelle-Calédonie, au point de vue moral, il est nécessaire de donner une idée exacte, au point de vue géographique de cette île, d'autant plus inconnue que beaucoup d'écrivains semblent avoir pris à tâche de la dépeindre de la manière la plus fautive, soit en enfonçant sur le seuil duquel il faut écrire comme sur celui du Dante.

Vous qui entrez ici renoncez à l'espérance.

Soit qu'au contraire, se plaçant à un point de vue optimiste, ils n'y aient vu qu'une délicieuse Arcadie, arrosée par des ruisseaux de lait et de miel, une sorte d'Eldorado et de lieu de délices.

En réalité, la vérité est aussi éloignée de l'une de ces extrémités que de l'autre.

La nouvelle patrie des déportés n'est pas plus un paradis qu'un enfer, tout au plus serait-elle un purgatoire s'ils savaient y profiter de

leur séjour pour s'amender. Pays étrange pour les habitants du vieux monde, l'île dont nous parlons ne ressemble en rien à ce qu'ils connaissent.

Située presque à nos antipodes, c'est-à-dire sous nos pieds, notre nuit est pour elle le jour, notre jour la nuit ; janvier y marque le milieu de l'été, juillet le milieu de l'hiver, août, septembre et octobre représentent son printemps, mars, avril et mai son automne.

La chaleur y arrive du nord où brille le soleil, le froid y vient du sud.

En réalité il n'y a pourtant que deux saisons, celle des pluies et des ouragans qui dure trois mois, du 15 décembre au 15 avril, celle de la sécheresse et des brises régulières, qui persistent pendant neuf mois.

Dans les mois les plus chauds, le thermomètre ne s'élève pas au-dessus de 36 degrés centigrades ; dans les plus froids, il ne tombe pas au-dessous de 14 degrés centigrades ; la glace et la neige y sont donc inconnues.

Le tonnerre y gronde rarement ; une fois ou deux tout au plus dans une moyenne de trois ans ; les ouragans, moins rares, y prennent quelquefois des proportions d'épouvantables cyclones.

Le ciel même n'y ressemble pas à celui de nos contrées, les étoiles n'y sont plus les mêmes ; Sirius, l'im-

mens constellation du navire, les nues phosphorescentes de Magellan, et enfin la Croix-du-Sud les remplacent.

Longue d'environ 270 kilomètres sur 55 de largeur en moyenne, la Nouvelle-Calédonie présente une superficie égale à trois fois l'étendue de la Corse et, à un habitant par hectare, ce qui est la proportion de nos colonies, pourrait nourrir deux millions d'habitants.

Dans l'axe de sa plus grande longueur, de la baie de Prony à celle de Balade, sa direction va du nord au sud ; un récif madréporique l'enveloppe dans toute sa longueur comme une vaste couronne elliptique, en dedans de laquelle, entre le récif de la terre, s'étend une mer intérieure, calme et unie.

Adossant l'eau par ses bords, l'île va s'élevant vers le centre, formé par deux lignes de montagnes parallèles, de formation récente, les uns stériles, les autres couvertes de bois et coupées dans tous les sens par des vallées étroites et irrégulières, ne s'éclaircissant qu'à l'embouchure des nombreuses rivières qui descendent de la montagne et courent l'île transversalement, sauf la rivière Diabot. Celle-ci coule dans le sens de la longueur de l'île vers son extrémité nord et arrose la belle vallée du même nom, devenue récemment célèbre par la découverte d'un gisement d'or dans les flancs de la vallée.

Hérissée de montagnes, dont les points culminants atteignent 12 ou 1500 mètres, l'île est arrosée par des nombreux cours d'eau, souvent torrentueux, et s'épanchant, sur la côte occidentale, en vastes marais bordés de palétuviers, dont les racines forment, dans l'eau saumâtre, un inextricable lacis.

En revanche, les lacs sont très-rare, et c'est à peine si l'on en rencontre quelques-uns dans le sud, entre des montagnes, dont les dépressions argileuses forment cuvette.

En quelques endroits le sol est sablonneux et aride, souvent ocreux ou argileux, tout donne à penser qu'un riche banc de houille traverse l'île d'un bout à l'autre ; le marbre l'ardoise, le fer, la serpentine abondent dans la Nouvelle-Calédonie.

Voilà pour ses richesses minéralogiques.

Quant aux produits agricoles, quoique le terrain compact domine un peu trop, on peut assurer qu'il est admirablement disposé pour recevoir toutes les plantes qu'on voudra y acclimater. L'exposition de Nouméa, en 1860, en a donné la preuve ; la vigne y produit deux récoltes par an, et presque tous les arbres à fruits de l'Europe prospèrent sur la côte occidentale ; tandis que la côte orientale, plus chaude, semble particulièrement propice aux plantes tropicales.

Les missionnaires ont prouvé que la canne à sucre, le caféier et le co-

tonnier, réussissent admirablement ; quant à l'élevage des bestiaux, il est aussi facile qu'en Australie, et le Père Verquet, qui, il y a quelques années, faisait le trajet de Balade à Pouébo, dit que son regard s'étendait au loin dans la plaine, se reposant sur un paysage ravissant par la variété des sites ; c'étaient des bosquets, des ruisseaux, des groupes de cabanes et des prairies verdoyantes.

Les herbes de ces prés naturels, ajoute le missionnaire, étaient si élevées que l'on n'apercevait plus que le bout des cornes des vaches qui y paissaient ; les moutons y étaient comme ensevelis ; les ondulations de ces hautes herbes, agitées par le vent, imitaient les vagues de la mer et quand les naturels paissaient à côté de moi, ils ressemblaient à des voyageurs, dont la tête seule aurait apparue au-dessus des flots.

Tout cela est assurément fort beau ; mais ces prairies splendides, ces légumes énormes, ces fruits exquis ne poussent pas naturellement ; la terre calédonienne, pour être fertile, demande des engrais, de la culture, un travail assidu ; elle n'est généreuse que pour l'homme qui travaille, ingrate pour ceux qui prétendraient se croiser les bras en attendant que la manne leur tombe du ciel.

(A suivre)

est fortement établie, et le fourrage a déjà pris une odeur très sensible de miel. Si le temps le permet, on défait le tas, et on le laisse se dessécher un peu; ensuite on le reconstruit, en ayant soin de mettre à l'intérieur ce qui avait le moins fermenté.

La fermentation recommence dans le tas; dès qu'elle est assez forte, on défait la meule, qui alors sèche très promptement.

Le trèfle fané par ce procédé est brun et a une mauvaise apparence, ce qui ne l'empêche pas d'être préféré au foin ordinaire par les animaux.

Un des principaux avantages de ce procédé consiste à ne remuer le trèfle que deux fois pendant la fenaison, ce qui évite la perte occasionnée par les feuilles qui, détachées par suite du froissement, restent sur la terre et n'entrent pas au foin.

Quand on fait des andains le soir pour les défaire le lendemain matin, plusieurs jours de suite, ainsi qu'on le pratique généralement, la quantité de feuilles qui se détachent des tiges et restent sur place peut s'évaluer, surtout quand la chaleur du jour est intense, jusqu'à 20 pour cent du fourrage récolté.

(La Gazette des Campagnes.)

SOMMAIRE

Revue générale.
Le procès de M. Most.
Variétés.—L'autorité doit être patiente.
De la récolte du trèfle.
PÉRIER.—Les compagnons du désespoir. —[4 suite.]
Rome.
Décret du 20 juin 1881.
Sir H. L. Langevin.
Réunion du clergé.
Le président Garfield.
Europe.
Amérique.
Petites nouvelles.
Faits divers.

ANNONCES NOUVELLES

Avie aux entrepreneurs.—F. H. Ennis.
Ecremoire.—P. T. Legaré.
Comité de vigilance de Québec.—Dr N. E. Dionne.
Voitures à vendre.—M. Joseph Bigaouette.
Chemin de fer Q M O & O.—L. A. Sénécal. [voir 4ème page.]
Sel! Sel!—J. B. Renaud & Cie.
Commis demandés.—N. Garnes.

CANADA

QUÉBEC, 11 JUILLET 1881.

ROME

ACTES DU CONSISTOIRE SECRET

TENU PAR

N. T. S. P. LE PAPE LÉON XIII

Au Palais Apostolique du Vatican

le XX juin MDCCCLXXXI

Le lundi, 20 juin, conformément à l'avis qui en avait été donné au Sacré-Collège par billet de Mgr le préfet des cérémonies pontificales, apporté par les courriers apostoliques, le consistoire secret pour la future canonisation a eu lieu au Vatican.

Notre très Saint-Père le Pape Léon XIII, revêtu des habits pontificaux, est sorti de ses appartements privés à dix heures, et s'est rendu dans la salle des *paramenti*, où il a reçu le rochet et l'étole consistoriale des mains de S. Em. le cardinal Mertel, en l'absence de l'Eme et Rme Caterini, premier cardinal de l'ordre des diacres. Ensuite, précédé de sa noble Cour et accompagné des prélats qui composent la Chambre secrète, le Saint-Père est entré dans la salle du Consistoire, où se trouvaient déjà réunis les EEmes et REmes cardinaux, revêtus de la chape violette, et, ayant béni le Sacré-Collège, Sa Sainteté est montée sur son trône.

Tous ceux qui ne sont pas admis aux consistoires ayant quitté la salle, le souverain Pontife a ouvert la cérémonie par la récitation de la prière d'usage: *Adsumus, Domine Sancte Spiritus*, après quoi il a prononcé une brève allocution, et il a ordonné à l'Eme et Rme cardinal Bartolini, préfet de la Sacrée-Congrégation des Rites, de faire la relation de la vie, des vertus et des miracles du bienheureux Jean-Baptiste de Rossi, qui a été prêtre de la Pieuse Union dite de Santa Galla et chanoine de la basilique de Sainte-Marie-in-Cosmedin, puis d'exposer tous les actes accomplis jusqu'à ce jour par la susdite Congrégation des Rites relativement à la cause de béatification et canonisation de ce bienheureux.

Lecture ayant été faite de cette relation par l'Eme cardinal-préfet, Sa Sainteté a invité le Sacré-Collège à donner son avis sur cette question: *An deveniendum sit ad solemnem prafati Beati canonisationem?* Les EEmes cardinaux, selon leur rang de préséance, se sont levés chacun à leur tour

et ont exprimé leur sentiment par le mot *Placet*.

Alors, sur l'ordre de Sa Sainteté, l'Eme cardinal Bartolini a présenté de même l'autre relation concernant la vie, les vertus et les miracles du bienheureux Benoit-Joseph Labre, ainsi que tous les actes relatifs à sa cause de béatification et canonisation; et le Sacré-Collège, invité comme ci-dessus par le souverain Pontife à donner son avis, a répondu affirmativement par la même formule.

Enfin Sa Sainteté, reprenant la suite de son allocution, a remercié le Sacré-Collège de son assentiment unanime et l'a invité à s'unir à elle pour implorer du Saint-Esprit les lumières nécessaires pour procéder en toute sécurité et maturité à cet acte solennel de l'autorité pontificale, et elle a mis fin au consistoire en bénissant l'auguste et vénérable sénat de l'Eglise.

Les prélats étant ensuite rentrés dans la salle du Consistoire, Sa Sainteté, accompagnée du même cortège, est retournée dans la salle contigue, où elle a déposé l'étole et le rochet, puis elle s'est retirée dans ses appartements.

DECRET

DU 20 JUIN 1881

La S. Congrégation des Emes et Rmes cardinaux de la sainte Eglise romaine préposés et délégués par notre Saint-Père le Pape Léon XIII et le Saint-Siège apostolique au jugement des livres de mauvaise doctrine, à leur proscription, expurgation ou permission dans toute la chrétienté, ayant tenu séance au palais apostolique le 14 février 1881, a condamné et condamne, a proscrire et proscriit, ou a ordonné et ordonne d'inscrire au catalogue des livres prohibés les ouvrages qui suivent:

L'abbé C.-M. Curci.—La Nouvelle Italie et les vieux Zelanti, études qui peuvent également servir au classement des partis parlementaires. Florence, Bencini frères, éditeurs, 1881. (Décret du Saint-Office du 15 juin 1881.)—L'auteur s'est louablement soumis et a réproché son œuvre.

Emile Burnouf.—Le Catholicisme contemporain. Paris, Calmann Lévy, éditeur, 1878. (Décret du 14 février 1881.)

Placide Casagran.—Réponse finale des Orientaux aux Occidentaux.—L'auteur de ce livre, prohibé par un décret du 12 mars 1875, s'est louablement soumis et a réproché son œuvre.

Que personne donc, de quelque rang ou condition qu'il soit, n'ait l'audace, en quelque lieu ou en quelque idiome que ce soit, d'éditer désormais, de lire ou de retenir un ouvrage condamné et proscriit; mais que chacun sache qu'il est tenu de livrer ces livres aux Ordinaires des lieux ou aux inquisiteurs de l'hérésie, sous les peines édictées dans le catalogue des livres prohibés.

Ces décisions ayant été rapportées à notre très Saint-Père le Pape Léon XIII par moi soussigné, secrétaire de la S.-C. de l'Index, Sa Sainteté a approuvé le décret et en a ordonné la promulgation.

En foi de quoi, etc.

Donné à Rome le 20 juin 1881.

FR. THOMAS, CARDINAL MARTINELLI,

préfet.

FR. JÉRÔME PIE SACCHERI,

de l'Ordre des frères prêcheurs,

secrétaire de la S. Congrégation

de l'Index.

Sir H. L. Langevin

dans les Provinces maritimes

Sir Hector Langevin, ministre des Travaux Publics, est actuellement en visite dans les Provinces Maritimes. Parti lundi matin de la Rivière du Loup, l'hon. ministre a visité le Petit Sault, puis Woodstock, Fredericton, et St-Jean où il est arrivé aujourd'hui. Demain Sir Langevin se mettra en route pour Digby et Halifax où il séjournera jusqu'à lundi, alors qu'il se dirigera sur Pictou, et Charlottetown, puis Summerside, d'où il s'embarquera mercredi matin, 13 juillet pour Shédiac, où il arrivera vers une heure de l'après-midi, par le vapeur de l'île.

Ici une adresse lui sera présentée par les Acadiens de Kent et de Westmoreland, puis sir Hector se mettra en route pour Moncton à 2.50 h. Il se rendra à Chatham, Newcastle et Bathurst le lendemain, jeudi. Vendredi l'hon. Ministre se rendra à Rimouski. Comme on vient de le voir, les

Acadiens de Kent et de Westmoreland se proposent de présenter leurs hommages à Sir Hector Langevin à son passage à Shédiac.

La haute position que l'honorable ministre occupe dans le gouvernement du pays, son titre de chef de parti dans la province de Québec, presque entièrement habitée par des Français auxquels nous sommes liés par le sang, la langue et les croyances, ses capacités insurpassées comme administrateur, chef de ministère, et enfin la distinction honorifique dont Sa Majesté la reine Victoria vient de couronner ses travaux et son dévouement aux institutions qui nous régissent, voilà autant de motifs qui nous invitent, nous Acadiens, à rendre honneur au ministre aussi laborieux qu'énergique qui préside au ministère des travaux publics, à l'homme d'état que nos frères de Québec ont mis à leur tête.

Nous n'avons pas le moindre doute qu'un grand nombre d'Acadiens viendront saluer Sir Hector Langevin à Shédiac, mercredi prochain, et lui prouver que nous ne sommes pas indifférents au mérite dont nous savons apprécier la valeur, que nous suivons avec intérêt la carrière publique du digne successeur de l'illustre Sir Georges Etienne Cartier.

Sir Hector Langevin a été l'objet d'une magnifique réception à Woodstock. Un grand nombre de personnes lui ont été présentées par le Dr Connell. L'honorable Ministre fut invité à adresser la parole et il prononça, au milieu des plus sympathiques acclamations de la foule, un discours de véritable homme d'état. Il a créé la plus favorable des impressions. (Du *Moniteur Acadien*)

Réunion du clergé

On nous apprend qu'une assemblée du clergé du diocèse de Montréal a été convoquée pour jeudi prochain, à l'évêché, dans le but de prendre en considération les questions qui depuis quelque temps agitent l'opinion publique.

Il serait demandé à cette assemblée d'adresser au Saint-Père une supplique le priant de vouloir bien entendre les délégués, dont nous avons publié les noms, avant de rendre une décision au sujet de l'Université Laval.

On disenterait aussi l'a-propos de demander à Rome l'établissement d'un archevêché à Montréal.

Nous donnons ces nouvelles sous toutes réserves: nous croyons cependant qu'elles sont puisées à bonne source.—La *Minerve*.

Le président Garfield

NOUVELLES FAVORABLES

La condition du président est de plus en plus favorable. Samedi, à 1 heure P. M. le pouls était à 104, la température à 101-2, et la respiration à 22. Il mange avec plus d'appétit, et tout en lui annonce amélioration. La blessure n'est pas encore guérie, et laisse échapper un peu de matière en suppuration.

Le Dr Weisse, professeur d'anatomie à l'Université de New-York, prétend que la balle n'a pas atteint le foie de Garfield. L'ex-chirurgien général Hammond partage la même opinion, et il croit de plus que la balle n'est pas logée dans les intestins, mais qu'elle a dû glisser le long des côtes et aller se perdre dans les muscles assez épais qui longent la colonne vertébrale.

Son Excellence le Gouverneur général est de retour de son excursion dans les Provinces Maritimes.

Sir A. T. Galt est arrivé d'Angleterre hier, par le *Sarmatian*. On croit que si M. Brooks, le député actuel de Sherbrooke, est nommé juge, Sir Galt briguera les suffrages des électeurs de cette ville.

EUROPE

FRANCE. Paris, 9 juillet 1881.—Le tribunal civil a condamné les directeurs du chemin de fer de la Vendée à payer aux porteurs de titres une somme de 11 millions de francs.

A Hyères, sur la côte méditerranéenne de France, une fille du major général Fyers étant tombée à la mer, Madame Fyers et deux autres de ses filles ont cherché à sauver la victime; mais toutes les quatre ont péri. La cour d'assise de Saône-et-Loire a condamné M. Asselin, meurtrier de M. Saint-Victor dans un duel, à 4 mois de prison, et à 100 000 francs

de dommages-intérêts envers la famille de la victime.

On dément la nouvelle de la mort de M. Martel, ancien président du Sénat.

Les troupes françaises vont occuper Sfax, Gabès et Djerba. Les environs de Sfax sont occupés par 15 000 insurgés.

L'insurrection conduite par Bou-Aménia s'étend et se fortifie; on lui oppose trois colonnes de troupes françaises.

ANGLETERRE. Londres, 9 juillet.—Il y a eu aujourd'hui à Windsor, en présence de la Reine, une grande revue des volontaires anglais; 140 régiments étaient réunis. Le nombre total de volontaires anglais est d'environ 200 000. La revue s'est passée sans accident.

Les fermiers irlandais qui ont été reçus en députation par M. Forster, l'ont été ensuite par le cardinal Manning; le cardinal a dit que la ligne à toutes ses sympathies, pourvu qu'elle maintienne son action dans les limites des lois divines et humaines; il ne pense pas que la grande question puisse être résolue par le Bill agraire; mais il espère en une commission royale qui serait nommée lors d'une nouvelle session du Parlement.

BULGARIE. Sistova, 9 juillet.—Le prince Alexandre arrivera mardi, et ouvrira mercredi l'Assemblée nationale; 5000 hommes de troupes sont casernés ici.

Le ministre des Finances a constaté des déficits dans les comptes des anciens ministres de l'Intérieur, des Finances et des affaires étrangères.

Une maison d'horlogerie de Chaux-de-Fonds, en Suisse, avait envoyé par la poste une petite caisse de montres qu'elle avait fait assurer contre la perte, pour une valeur de 6000 livres sterling; la caisse était adressée à un correspondant de Bulgarie; un employé de la poste bulgare, corrompu par la maison d'expédition, avait dérobé la boîte, et les expéditeurs réclamaient les 6000 livres; mais la supercherie a été découverte, et de plus on a constaté que la valeur réelle était 15 fois moindre que la valeur assurée.

TURQUIE. Constantinople, 9 juillet.—Près de la Mecque, les troupes régulières turques ont été défaits par des insurgés; on dit que 250 soldats turcs ont été tués.

AMERIQUE

Leavenworth (Kansas), 9 juillet.—Hier, à l'Académie du Mont-Sainte-Marie, le feu ayant pris aux vêtements de deux Sœurs de Charité, toutes les deux ont été brûlées.

Washington, 9 juillet.—Le service de l'Hôpital de Marine a été informé que deux cas de fièvre jaune ont été constatés sur la barque *Emma Paysant*, qui est mise en quarantaine.

New-York.—On parle du projet qu'aurait M. Conkling de retirer sa candidature à l'élection sénatoriale.

Petites nouvelles

ORDRE DES DOMINICAINS.—Le P. Lavoie, général de l'Ordre des Dominicains, est en visite aux Etats-Unis où il a l'intention de fonder des communautés de son ordre. Le R. P. doit visiter bientôt le Canada et tout spécialement St-Hyacinthe.

Une maison sera fondée à Lewiston, Maine, par le Père Mothon, bien connu à Québec.

Le Père Lavonca est espagnol de naissance.

PERSONNEL.—L'honorable M. A. P. Caron, ministre de la milice, est à Québec.

M. D. Pottinger, surintendant de l'Incolonial, est arrivé hier soir à Québec, et loge au St-Louis Hotel.

Parmi les nombreux touristes européens arrivés hier matin par le steamer transatlantique, on signale la présence du baron de Mayrena, du Comte et de la Comtesse Camondo, de M. l'abbé Courday, tous de Paris.

L'honorable M. Lorranger, procureur général et premier ministre provisoire du cabinet provincial, est attendu demain en cette ville.

L'honorable commissaire des terres est de retour de sa visite à Ottawa.

VISITE.—Une députation de l'Union St-Joseph de Montréal et Lachine est venue hier à Québec, faire visite à l'Union St-Joseph de St-Roch et de St-Sauveur. Les membres de ces Unions ont assisté à la messe à l'église de St-Sauveur. Un corps de musique, l'Harmonie de Montréal accompagnait les visiteurs. Après le dîner pris au club des marchands de St-Roch, la députation est repartie dans l'après-midi par le Canada.

PÈLERINAGE.—Le grand pèlerinage du comté d'Arthabaska a eu lieu ce matin. Il y avait 1500 pèlerins dans deux trains spéciaux du Grand Tronc comprenant 32 wagons. Trois bateaux ont fait le trajet entre Québec et Ste-Anne, d'où les pèlerins retourneront ce soir à Arthabaska.

BOX.—Reçu de la corporation de Sherbrooke la somme de \$100.00 pour les incendies catholiques.

De la maison de Jos. Hamet et Frères \$400.00.

De la maison N. B. Claflin, New-York \$100.00.

Mes sincères remerciements pour les malheureux incendies.

F. X. PLAMONDON, Ptre.

POUR LES INCENDIES.—On nous informe qu'on organise en ce moment, à Bordeaux (France), une souscription en faveur des victimes du grand incendie des quartiers St-Jean et Montcalm.

DISTRIBUTION DE SECOURS.—La distribution des secours aux incendiés se fera, comme suit, au dépôt des Sœurs de la Charité: rue St-Olivier, lundi; rue Richelieu, mardi; rue d'Aiguillon, mercredi. La distribution se fera chaque jour, de 9 heures du matin à midi.

LE TEMPS QU'IL FAIT.—On peut au moins respirer aujourd'hui un peu d'air frais. Mais la journée d'hier a été excessivement chaude, tellement que nous ne nous rappelons pas d'en avoir eu d'aussi forte à Québec. On rapporte plusieurs cas d'insolation à la haute ville, dans la rue Champlain et sur la Grande Allée, mais aucun n'a été fatal.

CALENDRIER.—Québec, le lundi 11 juillet 1881, 14^e jour de la Lune. Il y a pleine lune le lundi 11 juillet, à 9 heures 29 minutes du matin.

Le jour dure 15 heures 32 minutes, et la nuit 8 heures 26 minutes; le Soleil se lève à 4 heures 19 minutes, passe au méridien à midi 5 minutes, et se couche à 7 heures et 51 minutes; à midi, sa hauteur au-dessus de l'horizon de Québec est de 65 degrés et 2 dixièmes. La Lune se lève à 7 heures 43 minutes de soir, passe au méridien à minuit 39 minutes, et se couche demain matin à 5 heures 20 minutes.

RUMEUR.—On dit qu'à la prochaine session du parlement fédéral on demandera d'étendre à 7 ans la durée du parlement qui est actuellement de 5 ans; c'est une rumeur qui demande confirmation.

EN GARDE.—On nous a fait voir des pièces fausses de vingt-cinq cents assez bien imitées. Elle portent la date de 1872 et 1874. A chacun d'y faire attention.

M. P. FÉVAL.—M. Paul Féval a reçu du Souverain Pontife un témoignage bien précieux et bien mérité. C'est un *brief* écrit par la main même de Léon XIII pour féliciter et encourager l'auteur de l'intéressant ouvrage sur le Mont Saint-Michel.

PASSAGE A PRIX RÉDUITS.—Les gérants du chemin de fer Intercolonial, celui de St-Jean et du Maine, et celui du Nouveau-Brunswick, ont répondu favorablement à la demande du président du comité exécutif de la convention acadienne.

Tous ceux qui passeront par ces voies ferrées pour aller à la convention auront des billets d'excursion à moitié prix, et ce à partir du 19 juillet.

PROTÈGE.—Nous lisons dans le *Quotidien* qu'un protège a été adressé à M. le maire et MM. les conseillers de Lévis par la "Quebec Warehouse company," enjoignant à la corporation de ne contracter aucune obligation envers le Quebec Central, en garantissant le paiement du coût de l'expropriation des terrains, pour le prolongement de la ligne du Quebec Central dans la ville de Lévis et les villages environnants. La dite "Quebec Warehouse company," tiendra les conseillers et le maire personnellement responsables de toutes les obligations ou dépenses faites par la corporation de cette ville.

EXAMENS.—Les examens pour l'admission à l'étude et à la pratique du droit auront lieu demain, en cette ville.

NOMINATIONS.—Nous apprenons que MM. J. A. Tapin et N. Servais viennent d'être nommés huissiers de la Cour supérieure.

FRÉGATES FRANÇAISES.—Les deux frégates françaises, la *Magicienne* et la *Dumont d'Urville*, doivent partir demain de Halifax pour Québec.

CONSTRUCTIONS EN BOIS.—La Corporation paraît bien décidée à sévir contre ceux qui bâtissent en bois. Son Honneur le Recorder a rendu jugement samedi contre plusieurs délinquants.

PRESBYTÈRE BRULÉ.—Nous apprenons que le presbytère de St-Raphaël, dans le comté de Bellechasse, vient d'être consumé par un désastreux incendie, et que l'église n'a été sauvée que grâce aux efforts des braves paroissiens, qui ont fait preuve d'un courage et d'un dévouement plus qu'ordinaires. Les meubles appartenant à M. le curé Paradis ont été en grande partie sauvés.

Il y avait sur le presbytère une assurance de \$2,000. Le feu a originalement dans la cuisine attenante au presbytère.

INCENDIE A ETCHÉMIN.—La bâtisse où l'on souffre les allumettes de la fabrique de M. E. A. B. Howard, à Etchemin, a été entièrement consumée, dans la soirée de vendredi. Les pertes sont à peu près de \$1,500. Pas d'assurances.

INCENDIE.—Les ruines de l'ancien laboratoire de chimie, à St-Joseph de Lévis, ont été incendiées jeudi dernier.

FEU.—Le feu a fait des ravages très considérables dans les bois des paroisses de St-Henri et St-Jean Chrysostôme. On rapporte qu'un grand nombre de poteaux de télégraphie ont été consumés sur le long de l'Intercolonial, à St-Jean Port Joli.

FEUX DANS LES BOIS.—Le feu fait des grands ravages dans le township d'Armagh, et on nous assure qu'il prend des proportions alarmantes dans St-Jean Chrysostôme.

GRAND INCENDIE A JOLIETTE.—Nous apprenons qu'il y a eu un grand incendie la nuit dernière à Joliette, qui a détruit 27 maisons, dans la plus belle partie de la ville. Pas d'autres détails.

NOYÉS.—Ce sont deux jeunes garçons du nom de Barrett qui se sont noyés récemment à Stoneham, et non pas deux jeunes filles, comme nous l'avons annoncé samedi. Les deux jeunes gens dont le plus jeune avait dix-sept ans, avait été envoyés au devant de leur mère absente dans le voisinage, et pour revenir ils avaient à passer une petite rivière (Huron) sur une pièce de bois. La mère s'en est revenue sans ses enfants, et après des perquisitions on

découvrit les deux cadavres au pied d'une chute à un mille de distance de l'endroit de la traversée. Il n'y a pas eu d'enquête.

ACCIDENT.—M. Henri Laurent, fils de M. Laurent, de la maison Brunet et Laurent de St-Roch, est tombé samedi soir au moment où il se promenait près du pont Dorchester, et il s'est malheureusement fracturé une jambe.

ARRIVÉS AUX HOTELS.—Au *Mountain Hill House*, Québec, 7 juillet 1881.—MM. G. Robertson, Richmond; N. G. Burns, Québec; Thos Johns, Philadelphie; T. V. Fay, do; A. E. Michon, Montmagny; Wilfrid Chapleau et sa dame, Montréal; J. B. Desjardins et sa dame, do; J. B. Chevalier, do; J. P. Lalarme, do; A. E. Ouellet, do; J. Coultant et sa dame, do; D. C. Lévesque, P. S. S., do; H. Hill et sa dame, Ottawa; Misses Hill, do; Geo. V. Peverly, St-Nicholas; Bruno Duval (du *Constitutionnel*), Trois-Rivières; A. J. McDonald, La Baie; Arthur St-Cyr, Ste-Anne de la Pérade; J. B. Tremblay, Chicoutimi.

FAITS DIVERS

NICOLET, 8 Juillet 1881.—M. le curé de Nicolet est parti lundi dernier pour le Nouveau-Brunswick, où il doit passer quelques semaines pour y rétablir sa santé.

La fromagerie "du passage" propriété de M. Lemire et Proulx va vite en besogne; elle a déjà fait deux ventes formant en tout 100 meules à plus de 9^e cent. Le fromage a été déclaré de qualité supérieure.

Mademoiselle Marguerite Trudel a pris le saint habit religieux au monastère de l'hôpital général de Québec sous le nom de Sœur St-Thomas.

M. Vanasse, M. P., a visité dimanche dernier, ses électeurs de St-François du lac. Il a parlé, après la grand'messe, sur la place publique, et a fait une revue soignée de la politique fédérale à la dernière session.

Les électeurs ont approuvé la politique de l'administration. — (Du *Messenger*)

OTTAWA, 9 JUILLET, 1881.—Madame Church, épouse de feu le Dr Howard Church et mère de l'honorable M. Church, est décédée hier à Aylmer, à l'âge de soixante et six ans.

La première assemblée des actionnaires de la compagnie du chemin de fer Ontario et Québec, aura lieu à Montréal le 19 de juillet.

Les travaux du chemin de fer Canada Atlantic avancent rapidement. Les rails sont posés de Coteau Landing à Alexandria, et un convoi fait maintenant le service sur cette section. On croit que le chemin sera complètement jusqu'à Kenyonville au 1er septembre. Le chemin doit être complètement jusqu'à Ottawa au mois de juin prochain.

LA GRÈVE A MONTRÉAL.—Il y a eu une nouvelle assemblée de grévistes, hier soir, lisons-nous dans la *Minerve* de samedi, sur la place Chabouille, mais cette fois le plus grand ordre n'a cessé de régner avant, pendant et après la réunion. Les orateurs qui ont pris la parole se sont contents d'exhorter les membres de l'Union à persévérer dans la détermination qu'ils ont déjà prise.

Les mesures les plus énergiques avaient été prises pour étouffer tout trouble à son origine. Une partie du 68^e bataillon et de l'artillerie de place de Montréal étaient sous les armes pendant que tout le corps de police était sur pied. Il y aura une nouvelle assemblée dimanche soir, à huit heures, à la salle Saint-Patrice. D'ici à ce temps, on va essayer à venir en arrangement avec les armateurs. Pour peu qu'il y ait des concessions de part et d'autre, la grève cessera certainement la semaine prochaine.

ECREMOIRE.—Tel est le nom d'un nouveau vaisseau destiné à séparer la crème d'avec le lait. C'est encore là un nouveau moyen mis à la disposition des cultivateurs pour augmenter, doubler et même tripler les produits de leur laiterie. A l'aide de cette ecremoire la crème est si bien et si complètement séparée d'avec le lait qu'il n'en reste pas la plus petite partie mêlée au lait, et la preuve c'est que ce lait peut être exposé à n'importe quelle température et ne se coaguler jamais. Le résultat est que le lait donne toute la crème dont il est susceptible, ce qu'il est impossible aux cultivateurs d'obtenir par l'ancien système en usage, une plus grande quantité de crème, au moins les deux tiers de plus est obtenu et le produit en beurre augmente d'autant, et le beurre aussi est de bien meilleure qualité et commande un plus haut prix.

Cette ecremoire est depuis deux ou trois ans en usage dans les cantons de l'est, chez les fermiers écossais et irlandais, et chez les grands fabricants de beurre; tous s'en déclarent très satisfaits et en donnent les meilleurs certificats. Elle est fabriquée seulement par M. George Cutter de Richmond, qui a obtenu un brevet en 1878, et en vente à Québec, seulement chez M. P. T. Legaré, agent, barrière St-Valier. Que nos cultivateurs canadiens en fassent l'essai et ils auront lieu d'en être satisfaits.

NIXE CENTENAIRE DE VIRGILE.—Les Romains se proposent de célébrer, en 1882, le dix-neuvième centenaire du poète Virgile, et ce sont les catholiques qui ont conçu ce noble projet. Un prélat romain, Mgr Tripepi, directeur de la feuille *Il Papato*, vient de lancer un appel à cet effet. Il ouvre un concours pour un poème d'au moins deux cents hexamètres, qui sera consacré à célébrer une des œuvres du Pontife régnant S. S. Léon XIII.

Le premier prix sera une médaille d'or, et le second prix une médaille d'argent.

Les littérateurs de tous les pays sont invités à concourir. Les divers travaux seront appréciés par des membres de diverses académies de Rome; ils doivent arriver à Rome, avant la fin de 1881, à l'adresse de Mgr Tripepi. Le 3 mars, jour anniversaire du couronnement de Léon XIII, on publiera, dans l'*Unità cattolica* et dans d'autres feuilles

catholiques, les noms des deux vainqueurs.

Le même prélat romain invite les écrivains catholiques à exposer les deux grandes pensées qu'une lumière d'en haut semble avoir inspirées à Virgile au milieu même des ombres du paganisme :

« Jam redit et virgo... Jam nova progenies cœlo dimittitur alto... »
« Ilis (romains) ego nec metas rerum nec tempora pono... Imperium sine fine dedi. »

PILULES ET ONGUENT DE HOLLOWAY.—Le remède le plus efficace contre la goutte et le rhumatisme. Une des causes fréquentes de ces maladies est l'état inflammatoire du sang, accompagné de mauvaises digestions, de lassitude, et d'une grande faiblesse, qui dénotent un vice dans la circulation du sang, et que l'impureté du sang aggrave considérablement ces désordres. Les pilules d'Holloway ont un effet tellement purificateur que quelques doses prises à propos peuvent prévenir la goutte et le rhumatisme ; mais celui qui souffre de l'une ou de l'autre de ces maladies doit aussi se servir de l'onguent d'Holloway, dont les propriétés puissantes combinées avec celles des pilules, assurent la guérison. On doit avec l'onguent frotter toutes les parties malades au moins deux fois par jour, après les avoir auparavant lavées avec de l'eau chaude, afin d'ouvrir les pores de la peau pour faciliter la pénétration de l'onguent dans les glandes.

L'HOTEL RICHELIEU A MONTRÉAL.—M. Isidore Durocher, propriétaire de l'hôtel Richelieu, très jeune encore a réussi, non-seulement à fonder, à maintenir pendant des années un hôtel indépendant et combattant par une formidable concurrence, mais encore à lui apporter de tels agrandissements, de tels embellissements et de telles améliorations répondant à tous les besoins modernes, qu'il serait difficile de chercher ailleurs une maison plus complète sous tous les rapports.

L'hôtel Richelieu est l'hôtel populaire de Montréal. C'est le premier hôtel de cette ville pour les personnes de notre nationalité ; et nous nous faisons un plaisir en même temps qu'un devoir de le signaler à l'attention publique.

Repos et confort pour les malades

LA PANACÉE DES FAMILLES DE BROWN n'a pas d'égale pour guérir les douleurs internes et externes. Elle guérit les douleurs dans le côté, le dos ou les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, le mal de reins, etc., etc. Elle purifie le sang promptement car son action est puissante. La panacée domestique de Brown, est reconnue comme le meilleur remède, possédant double force d'aucun autre élixir ou liniment dans le monde et devrait se trouver dans toutes les familles afin de l'avoir sous la main en tout temps, car c'est le meilleur remède dans le monde pour les crampes dans l'estomac et douleurs de toutes sortes.

En vente chez tous les pharmaciens à 25 cts la bouteille.

Mères ! Mères ! Mères !

Êtes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents ? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMAN DE MME WISSELOU. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas, et agréable à prendre. Il est ordonné par un des anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux États-Unis.

En vente partout à 25 cents la bouteille.

Un rhume, une toux, un mal de gorge doivent être arrêtés de suite

La négligence résulte bien souvent dans une maladie de poitrine incurable ou la consommation. Les pastilles de Brown pour les bronches ne causent pas des désordres dans l'estomac comme ces sirops et ces baumes pour les rhumes, mais agissent directement sur l'irritation, et donnent un grand soulagement dans l'asthme la bronchite, les rhumes, et les enrouements auxquels les orateurs et chanteurs publics sont sujets. Depuis trente ans les pastilles de Brown sont recommandées par les médecins et ont toujours donné satisfaction. Elles tiennent le premier rang entre les autres médicaments. En vente à 25 cents la boîte partout.

Québec, 24 février 1881—1 an. E

Dans toute l'histoire de la Médecine

aucun médicament n'a jamais produit de tels effets si rapides et si constants que ceux du **Payer's Cherry Pectoral**, qui est reconnu comme le remède employé dans le monde entier contre toutes les affections de la gorge et des poitrines. La liste prolongée des cures remarquables opérées par ce médicament, sous tous les climats, fait connaître universellement comme un agent sûr et efficace à employer.

Contre les rhumes ordinaires, qui sont les avant-coureurs de plus sérieuses maladies, il agit promptement et sûrement, soulageant toujours les souffrances et sauvant souvent la vie.

Son action protectrice quand il est employé à temps pour les affections de la gorge et des poitrines, en fait un précieux remède que l'on doit toujours avoir sous la main. Personne ne peut s'en passer, et quiconque en a fait usage une seule fois, continue à le faire. Les médecins connaissant maintenant la composition et les effets du **Cherry Pectoral**, en font ample usage dans leur pratique, et les prêtres, ainsi que les ministres, le recommandent pour la même raison. L'action de ce remède est absolument certaine, et il guérit toujours là où la cure est possible.

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., U. S. A., chimistes pratiques et analystes. Exp. vendue chez tous les Pharmaciens. Québec, 5 octobre 1880—1 an. P

HOLT & DEAN, COURTIER, Agents Financiers et Comptables,

No. 82, Rue St-Pierre.

Biens fonds achetés et vendus ; Hypothèques, Crédits de Banque, Avances sur connaissements, Regus de magasins de douane, Billets d'échange, etc., etc., négociés. Les comptes sont examinés, vérifiés et balancés.

DERNIÈRES QUOTATIONS.

Québec, 9 Juillet 1881.			
STOCKS	Demande.	Offre.	Dernier dividende par an.
Banque de Québec	109 1/2	107	6
Union	33 1/2	30	4
Nationale	92	90	5
des Townships de			
de Montréal	116	114 1/2	7
de la Pointe St-Charles	191 1/2	191 1/2	8
de Marchand	122 1/2	122 1/2	6
de Commerce	138	138 1/2	8
d'Ontario	79 1/2	78	6
de Toronto	152 1/2	152	7
Banque Consolidée	12	11	6
Molson	112 1/2	112 1/2	6
du Peuple	95	90	4
Jacques-Cartier	104 1/2	102 1/2	5
d'Echange	138 1/2	136	—
Association financière d'Ontario	103 1/2	102 1/2	8
Association financière d'Ontario ordinaire	—	110	8
Comp. des Chars Urbains			
de Québec	150	145	9
du Gaz de Québec	107	103	7
des Vapeurs	75	—	8
de la Traversée	122	120	8
l'Assurance	—	—	10
Royale			
Canadienne	58	46	5
du Télégraphe de Montréal	131 1/2	131 1/2	7
du Télégraphe de la Pointe St-Charles	100	—	5
des Chars Urbains de Montréal	131	129 1/2	6
de Navigation Richelieu et Ontario	64	62	5
du Gaz, Montréal	139 1/2	139	10

Stocks achetés et vendus pour argent comptant et termes.

BUREAU DE L'ASSOCIATION FINANCIÈRE D'ONTARIO.

LONDON, CANADA.

Le dividende pour le trimestre terminant le 21 MARS, au taux ordinaire de 3 PAR CENT par an, sur le stock préférentiel et ordinaire, sera payable le 23 du courant.

Un autre dividende trimestriel sera déclaré dans le mois de JUILLET prochain, après quoi les dividendes seront payés semi annuellement en JANVIER et en JUILLET. Les directeurs considèrent que l'état prospère des affaires de la compagnie, est tellement bien établi maintenant, que le paiement des dividendes à une date plus rapprochée que tous les six mois, ne compenserait pas la dépense et le surcroît de travail qui nécessiterait une longue liste d'actionnaires dont le nombre va toujours en augmentant.

Le prix de l'émission du stock préférentiel a été augmenté à TROIS ET DEMI PAR CENT de prime, équivalant, suivant le plus bas taux de dividende, à un intérêt de 7 1/2 par cent, par année, sur le montant investi.

Les affaires de la compagnie justifient la vente de son stock, à un prix beaucoup plus élevé, et l'émission prochaine sera faite à une avance importante.

Le montant du stock maintenant souscrit et demandé, dépasse un quart de million de piastres, sur lequel une moyenne de plus de 100, a été payée.

HOLT & DEAN, Agents, Québec.

EDWARD LEBURY, Gérant.

London, 2 avril 1881.

Québec, 11 avril 1881—2 nov 80 Jan. 81 D

DÉCÈS

A Montréal, le 7 du courant, Marie Joséphine Georgianna Belanger, épouse de M. J. O. Chamberland.

Avis aux entrepreneurs.

On recevra à ce Bureau, jusqu'à MARDI, le 26 JUILLET prochain, à midi, des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription « Soumission pour Charbon et Charbon de bois, » pour fournir le combustible nécessaire au chauffage des Edifices Publiques, Ottawa.

On pourra examiner le devis et obtenir des formules de soumission à commencer de lundi, 4 juillet prochain, à ce Bureau, où les renseignements nécessaires seront donnés.

Aucune soumission ne sera prise en considération à moins qu'elle ne soit accompagnée d'un chèque pour une somme de \$100, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics.

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 28 juin 1881.

Québec, 11 juillet 1881—3f. 276

Comité de vigilance de Québec.

Il y aura ce soir, à 7 1/2, à l'Hôtel de Ville, réunion du Comité central.

Par ordre, N. E. DIONNE, M. D., Secrétaire.

Québec, 11 juillet 1881—1f. 277

Reçu Nouvellement.

UN approvisionnement frais d'eau minérale de la célèbre source St-Léon, en vente en gros et en détail au magasin de

GINGRAS & LANGLOIS, 54, rue du Palais.

Québec, 12 mai 1881—8f. 212

Docteur Casgrain,

CHIRURGIEN-DENTISTE.

A transporté ses salles d'opérations à la

HAUTE-VILLE.

17, RUE SAINT-JEAN,

porte voisine de la BANQUE D'ÉPARGNE

Québec, 2 mai —2m.1881 199

Ecremoire ! Ecremoire !

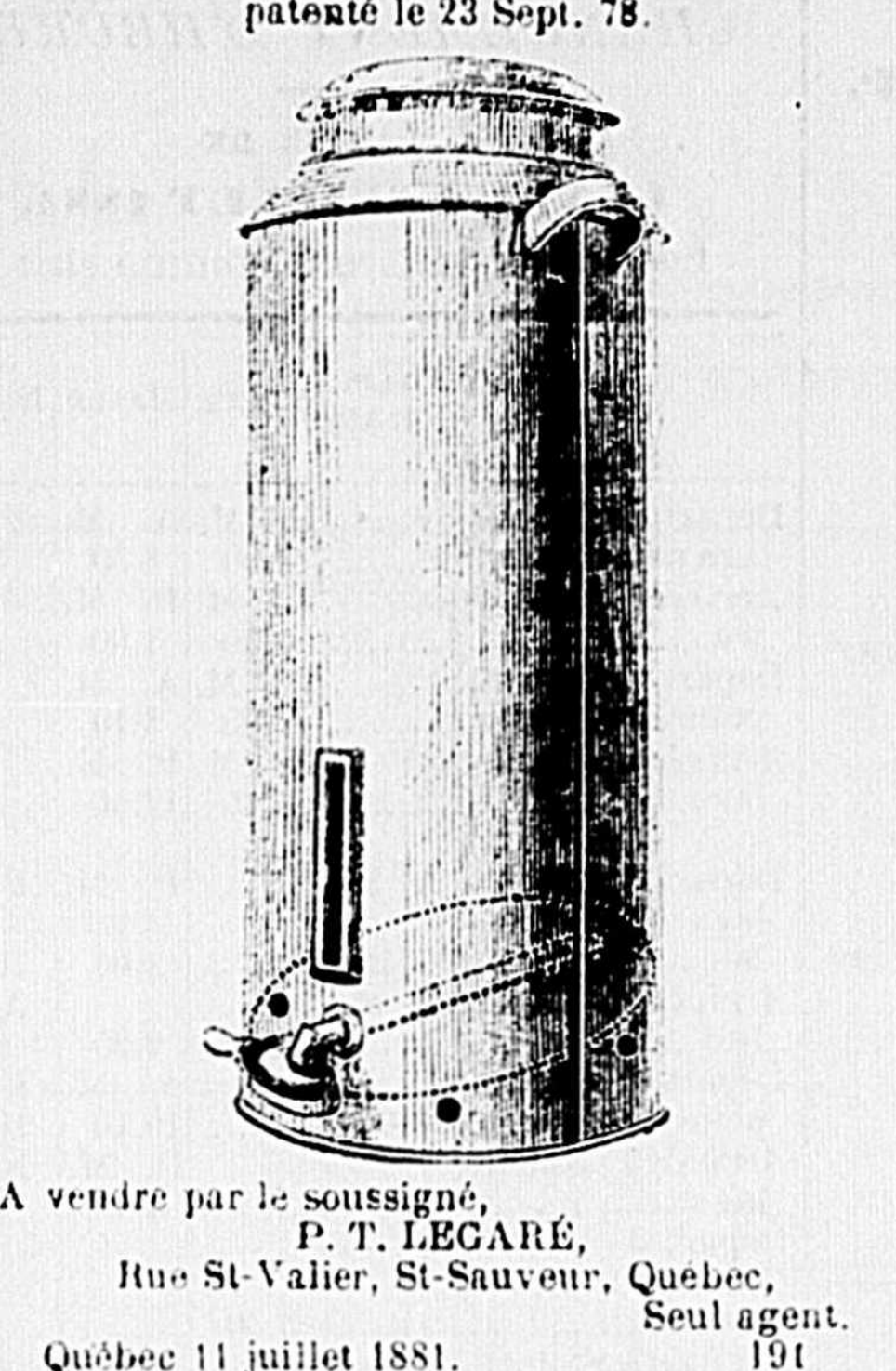
DE

George Cutter

PROPRIÉTAIRE RICHMOND,

la seule patentée et bonne,

patenté le 23 Sept. 78.



A vendre par le soussigné, P. T. LÉGARÉ,

Rue St-Vallier, St-Sauveur, Québec,

Seul agent.

Québec 11 juillet 1881. 191

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

COMMENCANT SAMEDI, le 2 JUILLET pro-

chain, et chaque samedi suivant pendant la

saïson des bains de mer, un train quittera la

Pointe Lévis à 120 HEURE P. M., pour le

Petit Métis, arrêtant à toutes les stations, lors-

qu'il sera nécessaire et arrivant au Petit Métis

à peu près vers 9.45 P. M.

Au retour le lundi le train quittera Petit

Métis à 8 HEURES du matin et arrivera à la

Pointe Lévis à peu près vers 3.53 P. M., et à

temps pour se relier à Québec avec le bateau

qui arrivera à Montréal le mardi matin.

D. POTTINGER, Surintendant en chef,

Bureau du chemin de fer, Moncton, N. B.,

28 juin 1881.

Québec, 30 juin 1881. 270

Une carte.

Le soussigné saisit la présente occasion pour

transmettre ses sincères remerciements pour

l'encouragement qu'il a reçu de ses amis en gé-

néral, et d'institutions bien connues comme l'Un-

iversité Laval, le Séminaire de Québec, le Collège

Morin, le Couvent des Ursulines, des Sœurs de

la Charité, l'Eglise St-Patrick et les Banques de

Québec, Montréal, Amérique, Britannique du

Nord, Nationale, Union, et des Marchands,

auxquels il se flatte d'avoir donné complète

satisfaction.

Tout en leur gardant reconnaissance pour

leur encouragement dans le passé, il sollicite

respectueusement de nouvelles commandes pour

l'avenir, et désire de plus annoncer qu'il est

prêt à accepter et exécuter tous contrats ou

travaux dans sa ligne, avec élégance, bon

marché et promptitude.

Il fait une spécialité de toutes sortes

de travaux pour les cimetières, portes de banques

à l'épreuve du feu et des voleurs, contrevents et

tous travaux en fer quelconques ; le dernier

incendie de Québec a été une terrible expe-

rience, et à cette occasion il désire attirer

l'attention et la prévoyance du public et de

tous ceux que la chose peut intéresser.

P. WHITTY, machiniste,

Près de la banque de Québec.

Québec, 18 juin 1881—15f. 251

LIGNE DE LA MALLE ROYALE

1881 —DE— 1881

VAPEURS ALLANT AU SAGUENAY.

Tadoussac,

Cacouna,

Rivière-du Loup et

Murray Bay.

A COMMENCER le 28 JUIN, les vapeurs de

première classe bien connus

Saguenay, Capt. Lecours,

Union, Alex. Barras,

Partiront du quai Saint-André comme suit :

Les Mardis et Vendredis à 7.30 A. M., le

Saguenay pour Chicoutimi et la Baie des Ha-

Ha ! arrêtant à la Baie Saint-Paul, les Ebou-

lements, Murray Bay, Rivière du Loup, Tadoussac

et l'Anse Saint-Jean.

Les Mercredis et Samedis à 7.30 A. M., l'Union,

pour la Baie des Ha ! Ha ! arrêtant à la Baie

Saint-Paul, les Eboulements, Murray Bay, Ri-

vière du Loup et Tadoussac.

En rapport à Québec avec les vapeurs de la

Compagnie de Navigation du Richelieu et d'On-

tario, le chemin de fer Q. M. O. & O., et le

chemin de fer du Grand Tronc, et à la Rivière

du Loup avec le chemin de fer Intercolonial

pour et des Provinces Maritimes et des Etats de

l'Atlantique.

Laissant la Rivière du Loup :—Pour le Sagu-

enay, à 5.00 P. M. le même jour ; et pour Québec,

les Mercredis, Jedis et Samedis à 5.00 P. M.,

et les Dimanches à 7.00 P. M.

Gn peut se procurer des billets et retenir des

cabines au Bureau Général des Billets, vis-à-vis

l'Hôtel St-Louis, et au bureau de la Compagnie,

quai Saint-André.

Pour de plus amples informations s'adresser

au bureau de la Compagnie de Navigation à

Vapeur du Saint-Laurent, quai Saint-André.

A. GABOURY, secrétaire.

Québec, 14 juin 1881. F

A. N. Montpetit.

AGENT PARLEMENTAIRE ET D'AFFAIRES,

No 6, Côte Lamontagne,

Sous-bassement du "CHIEN D'OR."

Québec, 23 avril 1881. 190

\$10 A \$1,000 DEPOSES dans les

STREETS, contigus à la fortune tous les

livres envoyés gratuitement expliquant tous

choses. Adresser BAXTER à CIE., Banquière

17, Rue Wall, New-York.

Québec, 5 mars 1879.—1an 710

Aux amateurs de bons cigares.

CIGARES DE LA HAVANE,

CIGARES MEXICAINS,

CIGARES ALLEMANDS.

10000 Partagas Las Trés Hermanas.

5000 de Flor de Tabacco.

5000 Opera Reina (Via à la Lima).

Cigares supérieurs manufacturés à la Ha-

vane, rue de l'Industrie, No 146, par Messieurs

Partagas & Cie.

15000 Flor Escocia Reina Victoria.

10000 Elcondor de Las Andes Conchas.

Fines Tabac Supérieur de la Havane, manu-

facturé à Hambourg.

GINGRAS & LANGLOIS,

54, rue du Palais.

Québec, 15 juin 1881. 212

CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN.

CAPITAL - - - - - \$5,000,000

Président : L'Hon. E. DUCLEUX, sénateur, (Paris)

Vice-Président : L'Hon. J. A. CHAPLEAU.

Administrateurs pour la Division de Québec :

L'Hon. E. T

